

Recensement agricole 2020

La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole

La Bretagne a perdu 8 100 exploitations agricoles entre 2010 et 2020 et la France métropolitaine 100 500. Toutefois la baisse continue du nombre d'exploitations depuis 50 ans se modère sur la dernière décennie. Parallèlement, le nombre d'équivalents-temps-plein s'est réduit de 10 % dans la région et de 11 % en France. La Bretagne s'aligne sur la France pour l'évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) : une quasi-stabilité pour la SAU totale et une augmentation de 14 hectares de la SAU moyenne. Les exploitations se sont restructurées, avec une diminution des micro, petites et moyennes exploitations, le nombre de grandes exploitations restant stable. La région confirme sa vocation pour les productions animales avec les deux tiers des exploitations spécialisés dans l'élevage.

26 300 exploitations en Bretagne

Entre 2010 et 2020, à l'instar de la France, le nombre d'exploitations bretonnes continue de décroître à un rythme légèrement ralenti par rapport à la décennie précédente.

En 2020, on compte ainsi 26 335 exploitations agricoles en Bretagne

(7 % des exploitations françaises) contre 34 447 dix ans auparavant, soit une diminution de 24 % contre 20 % en France métropolitaine.

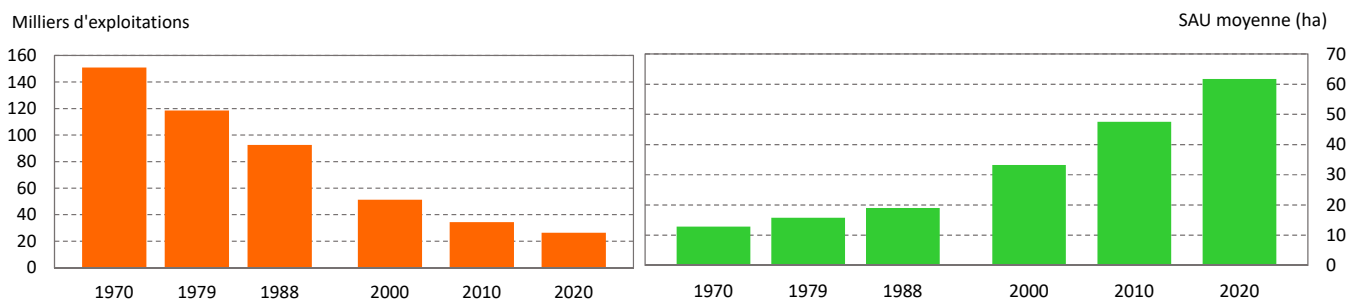
A contrario, la proportion des exploitations agricoles biologiques a triplé en 10 ans. Plus d'une exploitation sur dix est certifiée bio ou en conversion.

La SAU (superficie agricole utilisée) est restée stable sur la décennie, en Bretagne comme en France. Elle occupe aujourd'hui 1 624 200 hectares (ha). Cette surface représente 59 % de la superficie totale de la région et 6 % de la SAU française, proportion inchangée depuis 50 ans.

Graphique 1

En 50 ans, le nombre d'exploitations bretonnes a été divisé par 5,7 alors que la SAU moyenne a été multipliée par 4,8

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres

Bretagne	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (nombre)	34 447	26 335	- 23,5 %
dont à spécialisation végétale	19,9 %	27,1 %	7,2 points
à spécialisation animale	69,3 %	63,1 %	- 6,2 points
mixtes (polyculture, polyélevage)	10,6 %	9,7 %	- 0,9 point
Exploitations sous statut individuel	18 758	11 041	- 41,1 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	3,8 %	12,1 %	8,4 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	4,1 %	6,4 %	2,3 points
Part des exploitations vendant en circuit court ³	9,7 %	15,4 %	5,7 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	46 693	36 412	- 22,0 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	10,0 %	16,5 %	6,5 points
femmes (%)	28,0 %	26,6 %	- 1,4 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ⁴	57 126	51 210	- 10,4 %
SAU moyenne (ha) ⁵	48	62	29,7 %
SAU totale (ha)	1 638 229	1 624 245	- 0,9 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	37,8 %	38,5 %	0,7 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (ha)	38,5 %	37,8 %	- 0,7 point
cultures permanentes (ha)	0,3 %	0,4 %	0,1 point
Cheptel (nombre d'UGB)	5 425 113	5 129 166	- 5,5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Par contre, la SAU moyenne par exploitation ne cesse d'augmenter depuis cinq décennies. Moins nombreuses aujourd'hui, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole bretonne dispose en moyenne de 62 ha, soit 14 ha de plus qu'en 2010 et 29 ha de plus qu'en 2000.

Quasi-stabilité du nombre de grandes exploitations

Avec la diminution des exploitations, leur répartition par taille économique (cf. encadré Sources et définitions, page 4) se modifie.

En 2020, les **grandes exploitations** sont les plus nombreuses (9 850), soit 37 % des exploitations bretonnes, alors qu'en 2010, les moyennes dominaient (11 400). Le nombre de ces grandes exploitations a diminué de 1,1 % entre 2010 et 2020, alors qu'en France métropolitaine, il a progressé de 3,4 %. Leur SAU, avec 917 100 ha, couvre 56 % du territoire agricole de la région. La SAU moyenne a gagné 19 ha sur la décennie. Plus de la

moitié des grandes exploitations bretonnes est spécialisée dans la production laitière (3 000) ou dans les élevages porcins (2 100). Elles occupent 60 % des équivalents-temps-plein (ETP) bretons, soit 30 900 ETP ; c'est l'unique catégorie où le nombre d'ETP progresse. Parmi ces grandes exploitations, 4 sur 10 dégagent une production brute standard supé-

rieure à 500 000 euros.

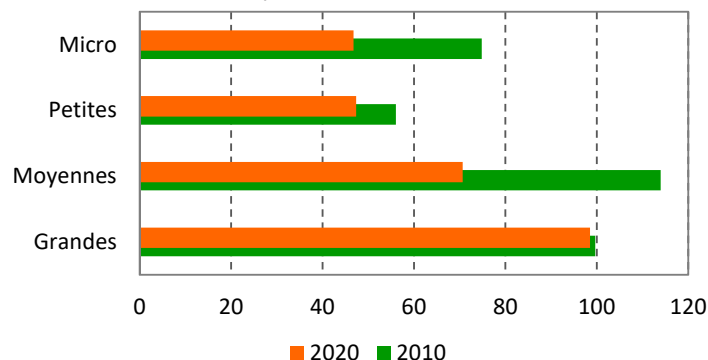
Les **moyennes exploitations** se réduisent de 38 %. C'est la baisse la plus importante, avant celle des micro exploitations (- 37 %). Plus de la moitié de ces moyennes exploitations est spécialisée dans la production laitière. En 10 ans, elles ont perdu près de 198 000 ha, mais en 2020 leur SAU moyenne dépasse de deux hectares

Graphique 2

Une baisse importante du nombre des moyennes exploitations en Bretagne

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020

Centaines d'exploitations



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

celle de la région. Par ailleurs, les moyennes exploitations ont perdu 39 % de leurs ETP.

En 2020, **petites ou micro exploitations** représentent 36 % des exploitations bretonnes à parts égales, contre 54 % en France métropolitaine. Grandes cultures et bovins viande sont les spécialisations les plus fréquentes de ces deux tailles d'exploitations, en Bretagne comme en France. Les petites ou micro exploitations occupent 15 % de la SAU régionale et 17 % des ETP.

Prédominance des productions animales

L'importance de l'élevage en Bretagne se vérifie toujours en 2020 avec 63 % des exploitations spécialisées en productions animales et 10 % en polyculture-polyélevage. 60 % des ETP travaillent dans les exploitations spécialisées dans l'élevage. La Bretagne se place toujours au premier rang des régions pour les cheptels porcins, de vaches laitières et de volailles.

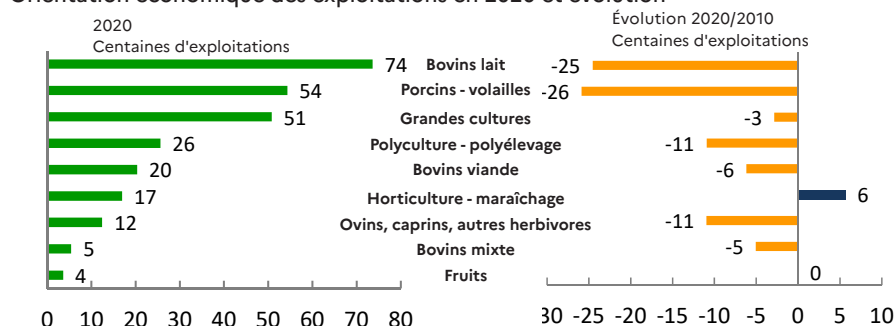
La baisse du nombre d'exploitations et du nombre d'ETP touche toutes les spécialisations, sauf l'horticulture-maraîchage et les cultures fruitières. La SAU moyenne croît dans toutes.

La Bretagne reste la première région

Graphique 3

La spécialisation bovins lait perd le quart de ses exploitations en 10 ans, mais reste dominante en Bretagne

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

française pour les spécialisations porcins et bovins lait : respectivement 51 % et 21 % des exploitations françaises. Elle occupe le 2^e rang régional pour la spécialisation avicole (21 % des exploitations), presque à égalité avec la Nouvelle-Aquitaine (22 %) sur un territoire plus réduit.

Les producteurs laitiers se réduisent d'un quart et perdent 2 500 exploitations et 2 600 ETP sur la décennie mais gagnent 24 ha en moyenne par exploitation. Avec 736 200 têtes, le cheptel de vaches laitières reste stable alors qu'il diminue de 6 % en France métropolitaine entre 2010 et 2020.

Les élevages hors-sol (porcins et vo-

lailles) diminuent de 2 600 exploitations et 4 300 ETP (dont 1 200 ETP pour les élevages porcins et 1 400 pour les élevages avicoles). Le cheptel porcin perd 4 % de ses effectifs mais représente toujours 56 % du cheptel porcin français avec 7 500 milliers de têtes. Le nombre de volailles reste stable et assure le tiers des volailles françaises, comme en 2010.

En spécialisation grandes cultures, la perte est de 300 exploitations, mais le gain de SAU moyenne est de 14 ha. Dans la spécialisation horticulture, maraîchage, le nombre d'exploitations maraîchères a doublé sur la décennie (1 100 unités en 2020), son nombre d'ETP également (7 300).

Tableau 2

La structure des exploitations en 2020 dans les départements : une perte d'exploitations plus importante en Ille-et-Vilaine

	Côtes-d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan	
	2020	Évolution 2020/2010	2020	Évolution 2020/2010	2020	Évolution 2020/2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (nombre)	7 313	-22,8 %	6 266	-19,6 %	6 998	-27,3 %	5 758	-23,8 %
dont à spécialisation végétale	25,5 %	7,3 points	33,1 %	6,9 points	24,0 %	5,5 points	26,3 %	9,1 points
à spécialisation animale	64,9 %	-7,0 points	57,5 %	-5,5 points	65,5 %	-4,5 points	64,0 %	-7,9 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	11,2 %	7,8 points	13,5 %	9,1 points	11,6 %	8,1 points	12,5 %	8,6 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	10 111	-20,9 %	8 388	-20,3 %	10 094	-24,5 %	7 819	-22 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	16,5 %	7,5 points	16,6 %	7,5 points	16,9 %	4,8 points	15,7 %	6,5 points
femmes (%)	27,7 %	-0,7 point	23,5 %	-0,8 point	28,4 %	-2,7 points	26,4 %	-1,2 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ²	13 678	-14,1 %	15 479	-2,8 %	12 639	-12,3 %	9 413	-13,4 %
SAU totale (ha)	433 333	-1,1 %	382 579	-0,7 %	440 461	-1,3 %	367 872	-0,1 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	42,6 %	1,1 point	36,2 %	2,6 points	35,0 %	-2,7 points	40,2 %	2,2 points
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (ha)	34,5 %	-1,1 point	40,4 %	-0,1 point	38,4 %	-0,3 point	38,4 %	-1,5 point
Cheptel (milliers d'UGB)	1 661	-2,4 %	1 327	-11,6 %	1 060	-2,8 %	1 080	-4,5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Lecture : dans les Côtes-d'Armor, on dénombre 7 313 exploitations en 2020. 25,5 % de ces exploitations sont spécialisées dans les productions végétales, soit un écart de 7,3 points par rapport à 2010 (18,2 %).

10 % d'ETP en moins en 10 ans

En 2020, 55 200 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des 26 300 exploitations agricoles bretonnes.

Ces actifs permanents travaillent à temps partiel ou à temps complet et totalisent 46 500 ETP (équivalent temps plein).

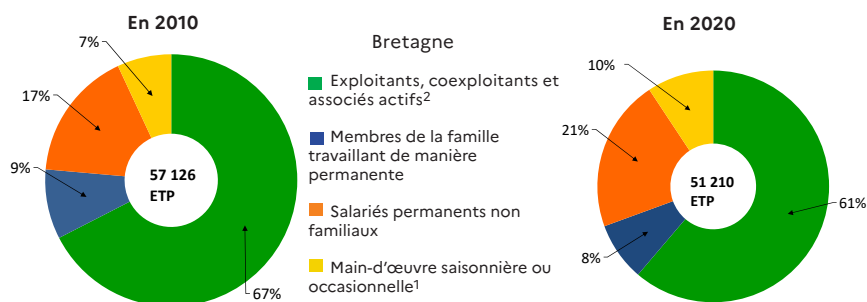
Les chefs et les coexploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre. Ils sont au nombre de 36 400 et assurent 67 % des ETP permanents. La part des femmes cheffes d'exploitation n'a quasiment pas changé durant cette décennie.

Le modèle familial que l'on pouvait retrouver il y a encore dix ans évolue : le nombre de conjoints coexploitants a ainsi baissé d'un quart depuis 2010.

Graphique 4

Exploitants, coexploitants et associés actifs : 61 % des ETP en 2020

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...) 2. Coexploitants familiaux inclus
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

La main-d'œuvre permanente non-familiale, quant à elle, progresse : 12 600 personnes (soit 23 % des ETP permanents) travaillent sur les exploitations bretonnes. À ceux-ci viennent

s'ajouter 39 300 salariés saisonniers. La main-d'œuvre occasionnelle représente 4 700 ETP en 2020 contre 4 000 en 2010. ■

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tel : 02 99 28 22 30
Mail : rsise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédaction en chef et composition : Sylvie Lesaint
Rédactrices : Catherine Le Lain et Sylvie Lesaint
ISSN : 2739-7076
© Agreste 2021